



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES
SANITAIRES ET
SOCIALES DE LA CHARENTE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

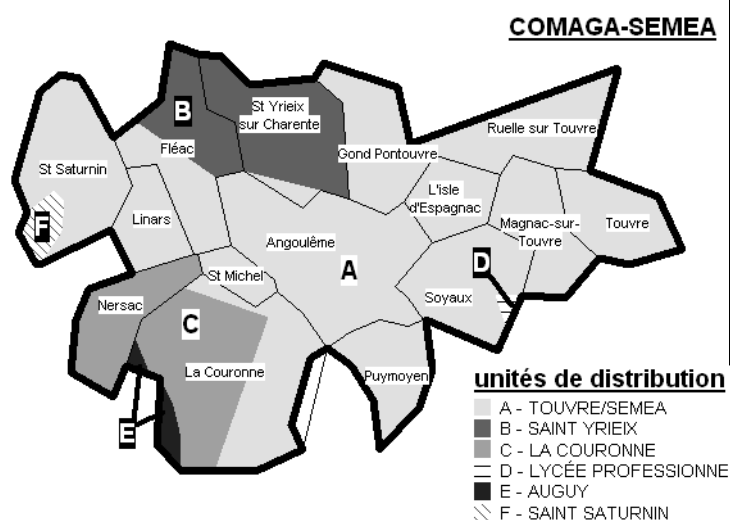
QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2008

**Communauté d'Agglomération
du Grand Angoulême
(déléataire – SEMEA)**

Dans le **contrôle sanitaire des eaux**, les analyses sont effectuées par le Laboratoire départemental d'analyses de la Charente et le laboratoire IANESCO CHIMIE de POITIERS, agréés par le Ministère de la Santé.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI)

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau sensiblement identique tout au long de l'année. Sur ce critère, **6 UDI** ont été définies **sur cette partie du territoire communautaire de la COMAGA**.



La gestion de la distribution d'eau est assurée par la **SEMEA**.

Périmètres de protection:

Les sources de la Touvre : la procédure administrative est en cours de révision.

Le puits de la Grange à l'Abbé : la procédure administrative est en cours : dossier public.

La Source du Ponty : procédure achevée

Origine des eaux consommées :

UDI A : eau de la Touvre, alimentant également quelques écarts sud de St Yrieix.

UDI B : eau de la Grange à l'Abbé de St Yrieix, alimentant une grande partie de St Yrieix et Fléac.

UDI C : mélange d'eau provenant de la Touvre et de la source du Ponty de la Couronne.

UDI D : achat d'eau à la Communauté de communes de la Vallée de l'Echelle (eau de la Touvre)

UDI E : achat d'eau au syndicat de la Boème (UDI Romainville)

UDI F : achat d'eau au syndicat de Châteauneuf (eau des puits de l'île Domange à Angeac)

Traitements :

L'eau du Ponty subit une simple désinfection au chlore gazeux.

L'eau de Saint Yrieix subit une déferrisation- démanaganisation et une désinfection au chlore gazeux.

L'eau traitée à la station de Touvre subit une filtration sur sable et une désinfection au chlore. En période de fortes pluies, un traitement complémentaire permet d'éliminer la turbidité (trouble de l'eau).

Contrôle :

276 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble de la COMAGA par les agents d'IANESCO et le Service Communal d'Hygiène et Santé de la ville d'ANGOULEME.

Qualité des eaux distribuées :

Bactériologie ♦ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été de bonne qualité pour l'ensemble des UDI.

Dureté ♦ La dureté appelée aussi titre hydrotimétrique est la mesure de la concentration en calcium et en magnésium de l'eau. Elle est exprimée en degré français (°F). Entre 15 et 30°F, l'eau est considérée comme moyennement dure. Entre 30 et 40°F, elle est dure.

UDI	A	B	C	D	E	F
Moyenne	20	27,9	26,2	20	30,6	31,7

Fluor ♦ Le fluor est un oligo-élément qui peut être présent naturellement dans les eaux. La limite de qualité dans l'eau est fixée à 1,5 mg/l. A des doses modérées, il permet la prévention des caries dentaires. L'eau distribuée dans les 8 UDI contient moins de 0,6 mg/l de fluor. Un apport complémentaire peut être conseillé pour les jeunes enfants, **après avis médical**, sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés.

Nitrates ♦ La limite de qualité est fixée à 50 mg/l. Les teneurs mesurées sont les suivantes (en mg/l) :

UDI	A	B	C	D	E	F
Moy	15,1	9,6	14,9	15,1	42,4	19,8
Max	18,1	15,9	16,9	18,1	52	26,7

En ce qui concerne l'UDI E, un arrêté de dérogation autorise le syndicat de la Boême à distribuer l'eau avec des teneurs en nitrates supérieures à la norme jusqu'à la mise en service des forages du Turonien (2010).

Pesticides ♦ Les produits phyto-sanitaires (pesticides) sont utilisés pour traiter les récoltes et pour désherber. La limite de qualité est de 0,1 microg/l par molécule analysée.

Les mesures effectuées sur l'eau des 6 UDI n'ont pas révélé de dépassement de la limite de qualité

Conseils et recommandations :

- *Des canalisations et branchements en **plomb** subsistent à l'intérieur de certains logements. **Leur remplacement est fortement conseillé**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé aux habitants de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.*
- ***Vous vous êtes absentes de votre domicile pendant une longue période...** En raison d'un éventuel risque bactériologique, laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires. La conserver au frais quelques heures avant de la consommer afin d'éliminer les problèmes éventuels de goût de chlore.*
- ***Vos installations privées ne doivent pas être à l'origine d'un retour d'eau vers le réseau public et vous ne devez pas mettre en contact une eau provenant d'une ressource privée avec le réseau d'adduction de la commune.***

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre exploitant, la DDASS de la Charente ou le site Internet.